

	Secteur VIE SPORTIVE	NOTE EXPLICATIVE Règlement des interclubs régionaux	Adoption : Entrée en vigueur : Validité : Permanente Modification : Commission : Compétitions Individuelles Nombre de pages : 1
---	-------------------------	---	---

Cette note explique les modifications apportées au Règlement des Interclubs Régionaux.

Diminution de la sanction si un club ne présente pas une équipe complète aux matchs de classement ou aux playoffs : Rétrogradation dans la division inférieure par rapport à la division d'inscription de l'année suivante (et non de l'année en cours).

Diminution du nombre de titulaires nécessaire sur la journée de classement ou de playoffs : de 4 à 3.

Plus d'obligation d'avoir signé des feuilles de rencontre en départementales pour participer aux matchs de classement ou aux playoffs.

Précisions après les retours du CA :

4.3

Toute ~~une~~ équipe incomplète ou ne se présentant pas aux matchs de classement est rétrogradée dans la division inférieure par rapport à sa division d'inscription de l'année suivante et est passible de l'amende correspondante.

Une équipe est considérée complète à partir de 3 hommes et 3 femmes minimum.

Une équipe n'est pas considérée incomplète si l'absence d'un joueur (d'une joueuse) est consécutive à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même journée ou constatée par le JA, ou l'organisateur en R2, entre les matchs de la même journée.